



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/141
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Port 4262, Route de la Brèque, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5695 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques et de tracteurs Poids Lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS DUCHESNE, dont le siège social est situé Lieu-dit la Côte des Sables 27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro SIREN 329 625 859, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS, par décision DIMP 23/103 en date du 5 septembre 2023 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 23-190 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 1 011 m² située Port 4262, Route de la Brèque, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 4 mois environ à compter du 14 septembre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 23-190 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.